



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion



À la suite des élections professionnelles de décembre 2022, le nouveau CSA-A (Comité Social d'Administration – Académique) est installé le lundi 16 janvier 2023.

Nouvelle délégation pour la FSU :

Hervé FUMEL – SNES 48
Jérôme GUY – SNUIPP 66
Tiphaine HUBER – SNUEP 34
Conchita SERRANO – SNASUB 30

Patrick BASSIS – SNEP 34
Elsa BERNARDY – SNES 34
Myriam VERMALE – SNUIPP 30
Cyril GARCIA – au titre de la FS-SSCT

Après s'être félicitée (!!) du taux de participation (46,82 %), la Rectrice ouvre la séance en rappelant les nouvelles instances à la suite de la loi de Transformation de la Fonction Publique (du 6 août 2019) et leur rôle.

Les règles du dialogue social ont changé : sont soumis à **consultation** : le fonctionnement des services, le projet LDG (mobilité et avancement), égalité professionnelle Femmes/Hommes, les formations, la restructuration des services, temps de travail.

Sont soumis à **débat** : bilan LDG et Registre Social Unique (RSU), évolution des métiers (1 fois tous les deux ans), indemnitaire, parcours professionnel.

Les CHS-CT ayant fusionnés avec les CSA, les questions de santé, sécurité et conditions de travail seront traitées par une Formation Spécialisée – Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT). Le décret du 20 novembre 2020 apporte les précisions sur leur rôle et leur fonctionnement.

Le Règlement Intérieur de l'instance CSA-A et FS-SSCT sera travaillé en GT comme demandé par la FSU.

Les points à l'ordre du jour :

Point d'informations sur les prévisions d'effectifs :

Dans le 1^{er} degré, 1677 élèves (dont 1300 dans l'élémentaire) en moins – 1/3 pour le Gard, 1/3 pour l'Hérault et 1/3 partagé sur les trois autres départements.

Pour le privé les effectifs sont stables (-47 élèves).

Pour le 2nd degré, + 1769 élèves en plus. On constate une baisse dans le Postbac.

La FSU demande quelle méthodologie utilisée pour arriver à ces chiffres ?

La SGA explique une erreur dans le calcul de la prévision R2022. Cette rentrée 2023 tiendra donc compte des écarts constatés dans la prévision R2022 faussée et un constat 2022 de rentrée.

Carte de l'offre de formation professionnelle et technologique.

En concertation avec la Région et l'académie de Toulouse, la Rectrice a souhaité faire une analyse très fine et anticiper sur la rentrée 2023 et la rentrée 2024. Leur méthode d'analyse est le taux de pression, le taux de remplissage, le maintien et l'attractivité. L'expertise est croisée avec le DRAFPICA et le DRAIO.

La FSU a insisté sur les offres de formation au Lycée Camus Nîmes car il est devenu l'établissement où l'IPS a le plus baissé dans le bassin Nîmois. Quelles sont les évolutions et perspectives prévus sur les lycées de Montpellier : pour Guesde et Mermoz il y a beaucoup de demandes pour l'ouverture d'une section BTS Métiers de l'Immobilier. Et concernant le lycée de Sommières, le postbac a-t-il été travaillé en prévision de son ouverture (R204).

Présentation des mesures de rentrée

1^{er} degré : + 17 postes dans l'académie répartis comme suit :

-3 dans l'Aude, - 8 dans le Gard, + 22 dans l'Hérault, - 2 en Lozère et + 8 dans les P.O.

Chaque DASEN s'est exprimé sur le travail collaboratif et une solidarité (!!) entre départements.

La FSU répond que dans le travail fédéral FSU il existe aussi une grande solidarité. Elle demande qu'un GT se tiennent en amont pour travailler sur la dotation académique.

Concernant l'enseignement « autisme » quelle est la répartition ?

La Rectrice répond que c'est une autre dotation qui sera donnée au CSA-A de mars.

2nd degré :

+ 90 ETP (heures postes)

+ 11,5 EPT moyens lycées technologiques

+ 18,8 ETP moyens lycées professionnels (dont 12 ETP pour les nouvelles offres de formation)

+ 47,8 ETP dans les Collèges et SEGPA

+ 9 ETP pour les ULIS

+1 ETP moyen EMAS (Equipe Mobile d'Assistance et de Sécurité)

+ 1,9 ETP autres dispositifs (Mare-Nostrum-FCA, EDD, langues régionales)

La FSU demande, comme il se faisait les années antérieures, la répartition de la DGH par établissements. Il nous est répondu que la répartition par lycées et LP sera donnée ultérieurement (alors qu'elle est arrivée dans les lycées dès le 9 janvier !). La répartition pour les collèges est de la compétence du DASEN.

La demande est faite aussi pour la répartition des moyens ULIS car elle nous avait été donnée au CTA de janvier l'an passé. Réponse de l'administration : la répartition est en cours.

Le point sur les emplois administratifs, techniques, santé sociaux n'a pas été abordé. Si l'on sait qu'il n'y a **0** création sur le BOP 141 (administratifs EPLE) et sur le BOP 230 (emplois santé et sociaux), **+ 4 ETP** d'administratifs sont créés sur la Région Académique.

Contrairement aux années précédentes ce point n'a pas été présenté pour information. Il sera présenté lors du prochain CSA-SRA (Comité Social d'Administration – Spécial Région Académique).

Questions diverses posées par la FSU

- Quels sont les critères de CDIisation pour les AED ? Certains de nos collègues se sont vu refuser la CDIisation car il y avait interruption de contrat entre deux périodes. Or ce n'est pas dans le décret. **La FSU demande la stricte application du décret et le retrait des critères académiques qui sont hors décret.**

La SGA nous répond que des critères existent dans le texte et que la CDIisation n'est pas automatique. L'Académie se doit de garder des recrutements pour les étudiants boursiers.

- Concernant les LDG académiques, quel est le calendrier

Il nous est répondu qu'il sera le même que pour l'année passée. Si les règles doivent être revues il se tiendra en février avant l'ouverture de la procédure « mouvement ».

La FSU demande un GT Académique et Départemental sur ce sujet.

L'administration répond que ce ne peut être qu'un GT Académique mais avec les volets 1^{er} et 2nd degré.

- Créations d'unités d'enseignement autisme sur quels moyens ?

L'administration indique qu'il y aura un financement national spécifique qui sera étudié lors d'un prochain CTA (mars ?).

- Modalités de la suite de la formation initiale direction d'école ?

Sous réserve de l'harmonisation de la DGRH ministérielle, 6 jours de formation déjà fait pour les personnels en liste d'aptitude direction d'école + 6 jours qui auront lieu avant la fin de cette année scolaire.

- Indemnitaire :

L'administration affirme qu'il n'y a pas de proratisions sur l'indemnitaire lors d'un temps partiel thérapeutique.

- La question un cumul d'emploi à temps plein pour un AESH ?

C'est en effet possible. Nombre de collectivités propose un contrat de travail à temps partiel pour un AESH dans le périscolaire.

Les syndicats de la FSU se tiennent à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les points abordés.